

Département
de la MOSELLE

COMMUNE de CORNY-sur-MOSELLE

Arrondissement
de METZ- Campagne

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des Conseillers
élus

Séance du 26 MAI 2016

19

Sous la présidence de M. Denis BLOUET, Maire

Conseillers
en fonction

19

Etaient présents : MM., ROLLET, AMBROSIN, DELEMONTE, HIPPERT,
MALLET, SCHWARTZ, SPENDOLINI, TEMPORALE,
Mmes KREUTZ, GONÇALVES, CHERY, FISCHBACH, HAFNER, TAESCH,
WEINMANN,

Conseillers
présents

14

Etaient excusés : Mmes BECKER (procuration à Mme GONÇALVES),
KREUTZ (procuration à M. AMBROSIN), TAESCH,
MM. ROLLET (procuration à M. BLOUET),
TEMPORALE (procuration à M. FRANCK)

Secrétaire : Mme KLEIN Evelyne

OBJET : 26/16 – Approbation du nuancier communal

La commission d'urbanisme fait une proposition des différentes palettes de couleur qui viennent compléter les dispositions du PLU.

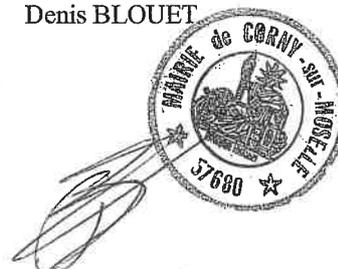
Concernant l'aspect extérieur général des constructions, art 11.1 du PLU, un descriptif accompagné du nuancier joint en annexe, précise les teintes autorisées au nuancier communal pour les aspects extérieurs et les façades selon les zones UA UB UC.

D'autre part, ce document indique des recommandations en ce qui concerne les huisseries, menuiseries et ferronneries.

Le Conseil Municipal à 16 voix pour et 2 abstentions, approuve ce nuancier et les applications qui en découlent.

Délibération publiée le - 2 JUIN 2016
Réception Contrôle légalité le - 7 JUIN 2016

Délibération certifiée de caractère exécutoire
Pour Copie Conforme,
CORNYSURMOSELLE, le 31 Mai 2016
Le Maire,
Denis BLOUET



Département
de la MOSELLE

COMMUNE de CORNY-sur-MOSELLE

Arrondissement
de METZ- Campagne

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des Conseillers
élus

Séance du 14 DECEMBRE 2017

19

Sous la présidence de M. Denis BLOUET, Maire

Conseillers
en fonction
16

Etaient présents : Mmes KREUTZ, GONÇALVES, BECKER, GEORGIN, HAFNER,
SCHMITT,

MM. ROLLET, AMBROSIN, HIPPERT, MALLET, SCHWARTZ,
SPENDOLINI, TEMPORALE,

Conseillers
présents
14

Absents excusés : Mme WEINMANN,
M. FRANCK (procuration à M. BLOUET),

Secrétaire : Mme Evelyn KLEIN, secrétaire générale

OBJET : 62/17 – Urbanisme : modification du nuancier pour la zone UA

La commission d'urbanisme propose au Conseil Municipal de modifier la délibération du 26 Mai 2016 approuvant le nuancier communal, en ajoutant à la zone UA – cœur de village – une extension de la palette de teintes pour les ferronneries-menuiseries.

Pourraient être admises les teintes grises claires à moyennes, référencées :
c53, d54, e55, f56, g57, h58, i59, j60, p66
se trouvant page 70 du nuancier de référence.

Le Conseil Municipal à l'unanimité donne son accord à cette proposition.

Délibération publiée le **19 DEC. 2017**
Réception Contrôle légalité le **20 DEC. 2017**

Délibération certifiée de caractère exécutoire
Pour Copie Conforme,
CORNYSURMOSELLE, le 18 Décembre 2017
Le Maire,
Denis BLOUET



MENUISERIES & FERRONNERIES

dans le PLU, il n'est pas préconisée de teintes pour les huisseries extérieures quelque soit la zone ce qui devra faire l'objet d'une modification ultérieurement, le cas échéant.

Néanmoins voici nos recommandations

Zone UA

volets, portes et fenêtres ,

teintes spécifiques p75 ainsi que le bois naturel

Ferronneries : selon spécif UB/UC ci-dessous p70 à 76

+ ajout *teinte aluminium, inox brossé ou brillant

Zone UB & UC

Nb pour les palettes suivantes, les teintes les plus foncées sont à réserver aux ferronneries

P70 ttes acceptées sauf k61 & L62, a51, m63 qui sont à réserver aux ferronneries

P71 ttes acceptées sauf a67 réservée ferronneries

P72 ttes acceptées sauf a79, b80, e89 « «

P73 ttes acceptées sauf e94 « «

P74 ttes acceptées sauf e109 « «

variante de blanc p. 75 ttes acceptées

P76 ttes acceptées sauf e121, m129, N130, S135 réservées ferronneries

Ajout* : teinte « aluminium », inox brossé ou brillant

Noter que pour les ferronneries les teintes plus claires des palettes respectives sont également possibles

DISPOSITIONS de la commission URBANISME venant compléter les dispositions du PLU 2016 art 11

Les teintes des toitures précisées au PLU sont confirmées

COULEURS FACADES

Zone UA : toutes les palettes de la page 63 hormis a1-Keim 9285-NCS S 4010-Y30R (trop sombre)

page 64 intégrales

Zone UB & UC 1AU 2AU

| | |
|------------------------------|-------------------------------|
| Variante enduits à la chaux, | page 63 sauf a1 |
| « « pierre de jaumont, | p.64 intégrales (id° zone UA) |
| « « vert olive, | p.65 sauf a16, b17, i20 |
| « « vert amande | p.66 sauf n25 |
| « « gris bleuté à taupe | p.67 sauf f34, g35, j38, k39 |
| « « rose à corail, | p.68 sauf a41. |
| « « jaune à ocré | p.69 intégrales |

précision : dans les cas où 2 teintes issues de même palette/variante sont mises en œuvre, on accepterait les teintes plus foncées exclues (cf ci-dessus) pour un max. de 25% de chaque surface, façades principales et latérales (bandeaux, bas-reliefs, encadrements, entrées,..)